

L

LABIE, voir **Abbaye**, Suppl.

Labina, voir **Valeriola**.

Labus (*Johannes*), échevin de Bruxelles, 1343 : un lion couronné; écusson en cœur parti-émaché; ledit écusson au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sig' Iohannis dei Labus* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1 et 3; G., c. II, l. 303).

— (*Henricus*), même qualité, 1343 : trois lions et un semé de maillets penchés; au franc-quartier brochant parti-émaché. L. : ✠ *Sig Henrici dei Labus* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3; G., c. XIV, l. 85, *passim*).

— (*Johannes dictus*), même qualité, 1367 : même écu que *Johannes*, 1343, mais l'écusson sans le franc-quartier. C : une tête et col d'oiseau, à long bec, au vol de chauve-souris. L. : *Sigillum Iohannis Labus* (A. G. B., Fonds de Locquenghien) (voir **Serarnts**).

Ladeuze (Maieur et échevins de), 1584 : une fasce, chargée d'une burelle vivrée. L. : *Seel eschevins de Ladeuze* (A. G. B., *Varia*) (voir **LADUESE**).

Ladewijn, voir **Quaderebbe**.

Laen, voir **Pipenpoij**, **Villegas**.

Laere (Jean van), procureur de damoiseau Pierre du Chastel, seigneur de *Puvelde*, *Richardin*, etc., déclare que celui-ci tient, par suite du trépas de damoiselle Marguerite de Landas, sa mère, le fief dit de *Putmeersche*, à Belcele, 1642, le 10 novembre; le même Jean, procureur du damoiseau François de la Glizeuze, seigneur de *Bailleul* (Bailleul), comme mari de dame Charlotte-Valentine du Chastel (fille du damoiseau Jean et de dame Marguerite de Landas), qui tient, par suite de la mort de damoiseau Pierre du Chastel, le fief dit de *Putmeerschen*, 1643, le 10 septembre : un chevron, accompagné de deux fleurs de lis en chef et d'une rose en pointe. L. : *S Ian van Laere f Ians* (Fiefs, Nos 6380, 6390) (voir **ROET**, **Scheerere**, **Soeij**, **Stapel**).

Laerne, voir **Massemén**.

Le seigneur de LARNE : de sable au chief d'argent à trois testes de lions de gueulle, lampassé d'asur et crye : Vileyn à Gand! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Laffeld, voir **Volcwyn**.

Lafond, voir **Pruijssen**.

Lake (Josse van), fils de Guillaume, déclare tenir, de la seigneurie de Peteghem, près d'Audenaerde, un fief, de 5 bonniers, à Peteghem, *in de meersch*, avec un arrière-fief et un bailli (qui emprunte les échevins de la seigneurie de Peteghem), 1536, le 29 octobre : un sautoir engrêlé, accompagné de cinq sangsues, 1 en chef, deux (1, 1) au flanc dextre, deux (1, 1) au flanc senestre (la pointe est plaine). C. : une tête col d'aigle (?) entre un vol. L. : *S Ioos van Lake* (Fiefs, No 5290).

Les sangsues sont posées en fasce.

Laken, voir **Zoete**.

Lachman, voir **Schrijnmakers**, Suppl.

Lalaing (Le comte Charles de), Nivelles, 1792 (voir **Haultepenne**) : (écu ovale) de gueules à dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés). S. : deux griffons. Le tout posé sur un manteau doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Baron Arnould de Woelmont) (voir **Hordain**, **Rubempré**, **Serclaes**, **Spiennes**; **Egmond**, **Hanecart**, **Hordain**, **Croix**, Suppl.).

Lalieux. *De La Lieux*, colonel à la suite de Son Altesse Royale, écrit, de Liège, une lettre à *M. Delalieux*, prêtre à l'abbaye noble de Forest, près de Bruxelles, 1763, le 30 juin : un coq, la patte senestre bottée et éperonnée, tenant de la patte dextre un sabre; au chef chargé d'un lion léopardé. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. dextre : un homme sauvage, la massue basse. S. senestre : un héron au vol déployé (M. Victor de Lalieux, à Bruxelles).

— (L.-J. de) écrit, de Mons, à Monsieur van Crijsselberge, rue Sainte-Anne, à Nivelles, une lettre relative à certaines prérogatives de la dame de Feluy, 1781, le 20 novembre : un coq, posé sur un tertre; à la devise surmontée de deux léopards (!) adossés. C. : un coq. Sans L. (cachet, en cire rouge) (M. Fernand de Lalieux, à Feluy).

Lambert (*Johan*), de *Grande Han* (Grand-Han), *prevost de Durbuyt* (Durbuy), *des deux tierces de part noble, haulte et puissante dame ma dame Gillette de Berlaumont, dame dudit lieu, Hyerges* (Hierges), *Beauraing, Peruwelz, Derechy, des deux tierces en*



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



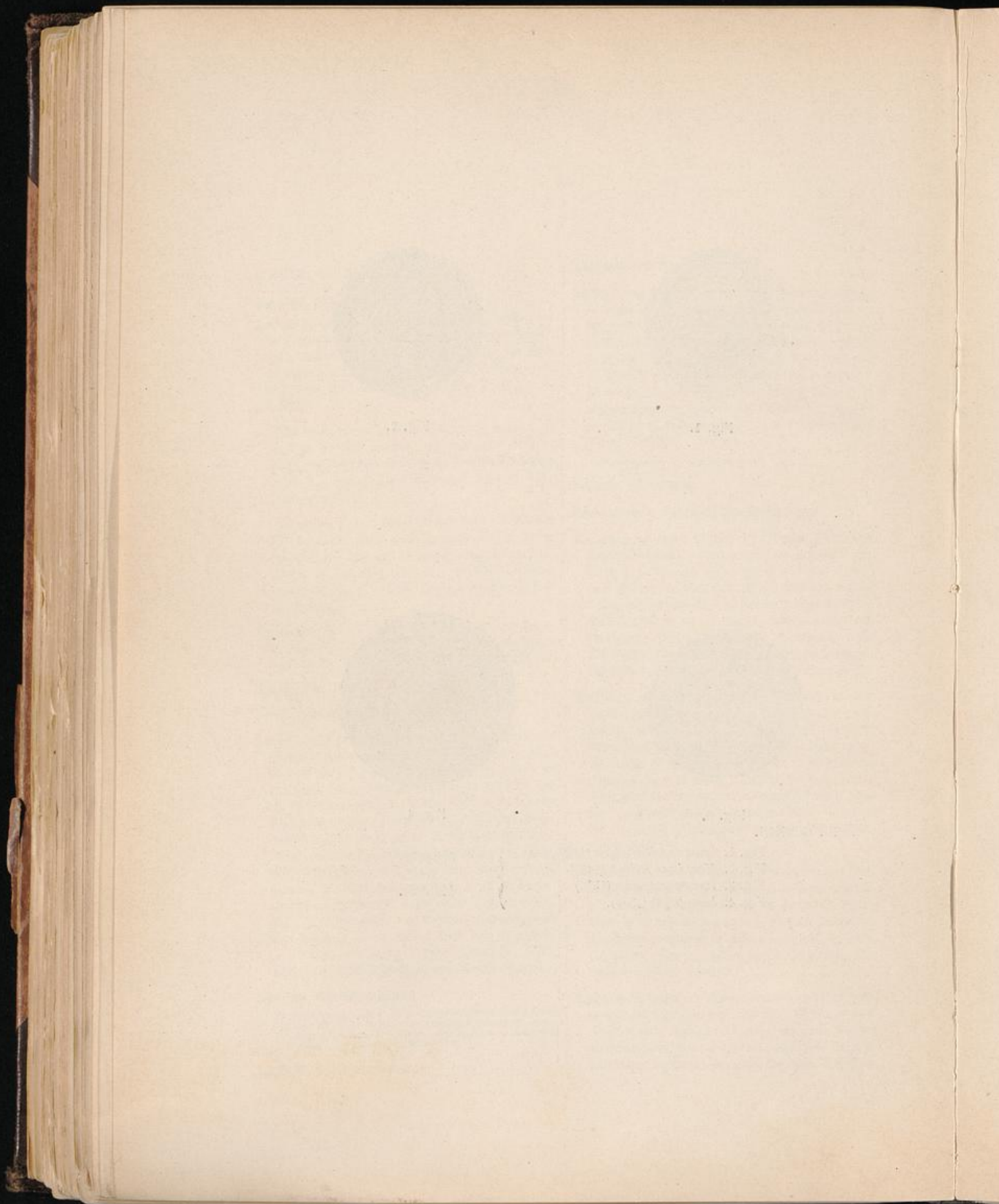
Fig. 4.

Pl. CCLXIII.

Fig. 1. Jean van Beringen (1449),
 Fig. 2. *Henricus Blieck* (1455),
 Fig. 3. Pierre Stocman (1516),
 Fig. 4. Jean Vijdt (1549),

}

échevins
 de
 Malines.



Durbuyt, doigiere daymerys (Ayméries) etc., 1538 (v. st.), le 9 février : trois oiseaux. L. : . *Iehan Lanb* . . . (Baron Herman de Woelmont, château de Soiron).

Lambertz, voir **Römer**.

Lamboij, voir **Overbunde**.

Lambrechts, voir **Schellekens**.

Lamirant (Josse), homme de fief de la seigneurie du Chastel, scelle un acte de Baudouin Lamirant (dont le sceau est tombé), bailli de messire Jacques de *Bresil*, seigneur du Chastel, en *toutte sa terre, justice et seigneurie du Chastel, soy extendant en la paroisse de Frelenghyen* (Frelinghien) *et es parties enviro*, 1564, le 22 décembre : une étoile. Seul, l'écu reste (Mons, *Varia*).

Lampernisse. Josse van *Lampernes* déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire du bourg de Furnes, un fief, à Lampernisse, d'environ 29 mesures, et diverses autres terres *illeg*, à Alveringhen et à Loo, avec des hommages, 1403, le 9 août : plain ; au chef plain. L. : *mperne* . . . (Fiefs, N° 497).

Lam[p]saem, voir **Lan[c]saem**, **HAMES**, Suppl.

Landas. Roucourt, cité, T. II, p. 310, d'après un acte de 1505, serait, d'après le comte Paul du Chastel de la Howarderie : Roucourt, près de Quesnoy. Le lion des 2^e et 3^e quartiers, dans les armes de Mathieu de Landas, serait celui des du Chastel (voir **Veranneman** ; **Laere**, Suppl.).

Landeghem, voir **ZUUTDOORT**.

Landshere, voir **Berke**, Suppl.

Langhe (*Willem de*) (voir **Witte**), 1318 : un sautoir, chargé de cinq étoiles (roses?) ; au lambel brochant. L. : . . . *illames* . . . *Lo'gh* (!) (*Affligem*).

— (Henri de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, au métier d'Aardenburg, paroisse de Notre-Dame, avec 20 hommages, dont 5 « obscurs » (*daer of de vice int doncker staen*), 1439, le 29 avril (v. st.) ; déclare que sa femme, Adrienne, tient, dudit bourg, 18 1/2 mesures, à Aardenburg, dans ladite paroisse, avec rentes et 17 hommages, 1440, le 8 mai : un chien passant, colleté, bouclé, en pointe ; au franc-quartier chargé de deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas. T. : un ange. L. : *S Heinric de Langh* . f *Heinric* (Fiefs, N°s 7600, 7606) (voir **Witte**).

Le canton senestre de l'écu est plain.

Langhejans, voir **Vale**.

Langelaar, voir **Septfontaines**.

Langhemeersch. Jean van *Langhemersch* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief, à Passchendaele, aboutissant à celui de Georges van *Langhemersch*, 1537, le 12 mai : une fasce brelessée et contre-brelessée, accompagnée en chef d'une moucheture d'hermine et en pointe d'une étoile à cinq rais. C. cassé. S. : cassé à dextre ; un lion à senestre. L. : *mersch*. Contre-scel : un écu aux mêmes armes. Sans L. (cachet rond) (Fiefs, N° 5876).

— (François van), fils de Jean, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief à Passchendaele, 1560, le 4 mai : déclare tenir, de la même Salle, un fief *illeg*, même date : une fasce brelessée et contre-brelessée, accompagnée en pointe d'une étoile à six rais. C. : un vol. S. : deux lions. L. : *S Fransois van Langhemersch* (Fiefs, N°s 5879, 5880) (voir **Longpré**, **Woorme** ; **Gaverelles**, **Claerhout**, Suppl.).

Langendries, voir **Oignies**.

Langenhove, voir **Meersman**, **Meert**, **Tellier**.

LANGHENPULE, voir **Winghe**.

Langerode, voir **Tudekem**.

Langlée. Jacques de *Langlee*, chevalier, seigneur de Pecq, ber de Flandre, baron d'Eijne, etc., souverain bailli de Flandre et haut-bailli de la ville de Gand, déclare tenir, de la cour de Waes, à titre de fief, ressortissant à la cour de Saint-Nicolas, un bien, avec *mote, wallen, sijnghele, neerhoff, dreve ende winnende landt*, de 12 bonniers, dit *tgoet ter Hoogher Cauwerborch*, à Tamise, fief qu'il a hérité de feu son père, damoiseau Jean de *Langlee*, et qui aboutit au fief de damoiseau Philippe van *Brakele* et de ses hoirs, 1604, le 2 juin : un sautoir, accompagné en chef d'un écusson de . . . à l'écusson plain (**Wavrin**). C. : deux cornes de bœuf avec embouchures (Sans L. ?) (empreinte en papier, sur ciré, appendu) (Fiefs, N° 6396) (voir **Anglée**, Suppl.).

Langsdorff, voir **Unger**.

Lanckhals, voir **Codt**, Suppl.

Lan[c]saem, voir **Becelaere**, **Driessche**, **Halewijn**, **Lampsam**, **HAMES**, **Kerc-hove**, **Codt**, Suppl.

Lannoy (Sceau aux causes de la ville), 1464 : trois têtes de chien braque. L. : ✠ *Sigillum uille de Lannoy* (sceau peint en vert, cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai ; A. G. B., Cartul. et Manusc., reg. N° 131).

Cette description est faite, non pas d'après l'original, mais d'après une peinture.

— Le comte Lannoy de Clervaux (voir **Oultremont**), vers 1790 : trois lions. L'écu, ovale,

sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux petits trèfles de trois perles. S : deux griffons. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte en bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Merode, Noyelles, Parisis, Pirlot, Pret, Thiennes, Vilain; CASAULT**. Luu, Suppl.).

T. II, p. 314. *Castres*, cité, d'après un acte de 1429, serait, suivant le Comte Paul du Chastel : *Castres*, dans le Tarn; *Wannes*, cité, d'après un acte de 1551 : *Wasnes* (*Wannes* est une faute d'impression), et, au lieu de *Reusnes* (qui n'est pas Rèves), lisez : *Reusnes* = *Ruesnes* (Nord).

Laris (Mathieu), homme de fief du comte de Flandre, scelle un acte du bailli de Bruges, 1376 (n. st.), le 23 février : un chevron, accompagné de trois cors de chasse. L. : *Sigillu Mathey* (Fiefs, N° 7673).

Lasoye (?), voir **Waha**.

Lathem. Jean van *Latem*, résidant à Vilvorde, et Jean van *Coudenbergh*, à Bruxelles, déclarent devoir, ensemble, à Gauthier van Kets, 58 *peters* d'or, qu'ils s'engagent à payer *inde Bamismarct van Antwerpen nu naist toecomende*, faute de quoi ils promettent, *gelijc oft wij dat inden velde onsen vianden met opgerichten vingheren geloift, gezekert ende gezworen hadden*, de se rendre, le dimanche à la fin de ladite foire, à Anvers, à l'auberge dite de *Bairgie*, chacun avec deux chevaux de selle et un valet, et d'y rester jusqu'à extinction de leur dette, ainsi que de lui procurer, de la part des échevins de Bruxelles, des lettres constatant cette obligation et, pour ce, de se trouver, le 8 octobre prochain, en cette ville, à l'auberge dite de *Catte*, et de ne pas la quitter avant l'obtention de ce document, etc., 1432, le 22 septembre : d'hermine à la fasce, surmontée d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Jan van Latem* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1).

Le lambel est à quatre pendants.

— (*Zegher* van), homme de fief de J. Muers, 1445, le 16 juin : cinq roses, 3 rangées en chef, 2 en pointe; écusson en cœur à deux faucilles affrontées. L. : *Zegher van Latem* (Ibid., c. 3) (voir **Muers**).

— Devant les tenanciers du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, Marguerite Ghisels, veuve de Jean van Lathem, Catherine et Marie van Lathem, ses filles, Gauthier van den Pre, époux de ladite Catherine, et Jacques de Moldere, époux de ladite Marie, donnent à Jean van Thienwinckele une rente pour l'anniversaire de feu damoiselle Marguerite Daems, veuve de Jean van Thienwinckele, au couvent de Saint-Paul, dans la forêt de Soignes, etc., 1492 (n. st.), le 16 avril (1491 avant Pâques) (Greffes scabinaux. Arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 34).

— (Marie van) et Dorothee van *Velpe*, *grootte mees-*

terssen du grand béguinage à Louvain, donnent un acte, 1525, le 24 mai (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Lathem (Arnould van), échevin de Bruxelles, 1543, 54 (n. st.) : d'hermine à la fasce. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Aert va Lathem* (*Cambré*, G., c. 13, l. 68).

Latinne, voir **Vieux-Waleffe**.

Laubespain, voir **Mouchet**.

Laudae, voir **Louwet**.

Laulnoy, voir **Hanon**, Suppl.

Laurijn, voir **Veranneman, Watervliet**.

Lautens (Jean), conseiller du roi et maître de Sa Chambre des comptes, à Lille, déclare tenir, du château de Gand, un fief de 20 bonniers à *Maria-kerke*, près de Gand, fief dit *Nortwijck*, avec une rente, bailli (qui emprunte des hommes audit château), divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde ende estrangiers goet, boete*, etc.) et deux arrière-fiefs, à Tronchiennes, l'un appartenant, ou ayant appartenu, à Josse Cochuijt, l'autre à Jean de Dobbelaere, fils de Gêrolphe, 1593, le 25 février : coupé; au 1^{er}, deux roses (quintefeuilles); au 2^d, une rose (quintefeuille) (de l'un en l'autre?); l'écu chargé d'une bordure engrêlée. C. : un lion issant, brandissant des deux pattes un gros et court bâton. L. : *Johannis Lavtens* (Fiefs, N° 3183).

Lauwereins (Gilles), tuteur de Pierre Lauwereins (fils de *Colaert*), qui tient, du bourg de Bruges, un fief à *Zuijkenkerke*, 1513, le 4 août : un arbre, terrassé; au chef chargé de trois merlettes. C. : l'arbre. L. : *S Gillis Lauwereins* (Fiefs, N° 9079).

Laval. Robert Mellet, seigneur du *Maz* (Mas), procureur spécial de *hault, puissant et tres honnore sr Jehan de Laval, sire de Chasteaubrient* (Chasteaubrient), *Moiafillaut, de Gavre, de Caude, de Derval et de Malestioil*, etc., qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief à *Barle*, de 7 à 8 bonniers, avec quatre *hostes* qui lui doivent une rente; il scelle du *saell dont lon use aux contras de la court et seigneurie dudit seigneur de Gavre a son siege et barre de Chasteaubrient*, 1503, le 7 juillet : une croix, chargée de cinq . . . (coquilles?) et cantonnée de seize alérions (**Montmorency**) (très fruste et cassé) (Fiefs, N° 2345).

LAWAIRE, voir **Belderbusch**, Suppl.

Lede (Jean van) déclare tenir, du Perron d'Alost : 1^o, *de meijerie te Lede, met alsulken eerscepen, dienstlieden ende rechten, . . . renten, manne ende late, . . . ende al dier ghelike binnen Hostede* (Hofstade), *aelster goet sünde*; 2^o, *thof ten Bossche* (12 bonniers), *daer dat thoebehoort een mes lee* :

eenen dach jaerliix die waghene hebben te Lede te messene int vors. hof ende andere liede, hantwerkers uut elken huus . . . ende de linen wevers op tselft mes afslaende; ende hier toe hoort eenen obstal metten wateren ende eenen verre ende eenen beer uten hove gaende, 1430, le 1^{er} juillet (du chef de ce hof, damoiselle Marie van Lede reçoit une rente annuelle et viagère de 2 livres de gros, qu'elle s'est réservée lorsqu'elle vendit ce fief) : une rose (quintefeuille). C. : le meuble de l'écu entre deux cornes de bœuf. L. : Leede (Fiefs, N° 5021).

Leder (Jean), tenancier du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, 1430, 61 : un poisson en bande; au franc-quartier senestre (!) chargé de trois (2, 1) roses, encloses de deux faucilles dentelées, accompagnées en chef d'une coquille. S. senestre : un griffon. L. : *S Iohannis d . . Leder* (Etabl. relig., c. 4106, Chartreux, à Bruxelles).

Ledichman, voir **Beelaerts**, Suppl.

Leefdael, *Jhan van Levedale, borgrave van Brucel*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, Gand, 1339, le 3 décembre : trois roses (quintefeuilles); au franc-quartier brochant chargé d'un besant, ou tourteau (?) (pas d'aigle !). C. : deux pieds de cheval adossés. L. : *✠ Sig' Iohannis de Leu* s (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Kortenbach, Coudenhove, Oirschot**).

Leedeckman, voir **Beelaerts**, Suppl.

Leene (*Rugger van den*), fils de Jacques, déclare tenir de *Eerbaren ende wijsen Jacop de Houplines* et de damoiselle *Willemine sbairon*, sa femme, par l'intermédiaire de leur seigneurie de Belleghem, une rente sur des biens à Marcke et à Courtrai, avec un bailli (qui emprunte ses hommes auxdits époux) et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerden goet, boeten*, etc.), 1502, le 8 avril (après Pâques) : trois croissants, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *Pieter Lee . .* (Fiefs, N° 1783).

— (Joseph van den), conseiller de l'empereur et roi, premier roi d'armes, dit Toison d'or, en ses Pays-Bas et de Bourgogne, et André-François Jaerens, écuyer, *chevalier Roy* et hérald d'armes ordinaire de Sa Majesté Impériale et Catholique, etc., à titre de la province et duché de Luxembourg et comté de Chiny, etc., délivrent une attestation d'armoiries, 1734, le 17 juillet : de . . . à la croix ancrée de . . . (hachures douteuses) Cq. couronné. C. : une croix ancrée entre un vol. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière aux armes de l'écu. L. : *M Ios vanden Leene cons de Sa Ma prem roy d'armes* (Bruxelles).

Il résulte de ce document que les anciennes et honorables familles Petit et Du Moulin, ambassadeurs originaires de Bruxelles, portent, la 1^{re} : d'azur à trois étoiles d'or,

la 2^{de}, d'azur à trois fers de moulin, et que, à ces familles, appartiennent : le sieur Nicolas Petit (fils de Jean-Albert et de Marie Soumillion), époux d'Anne-Rose Du Moulin (fille de Nicolas-Antoine et de Jeanne Francquet), qui ont pour enfants : Henri-Joseph et Marie-Rose Petit.

Leep, voir **Volmeerbeke**.

Leeps, voir **Lips**.

Leerodt, voir **Horion, Noyelles, Walpode; Geloës**, Suppl.

Leest, voir **Meeren**.

Leeuw, *Jan de Leeu, die men heit van den Trappen*, bourgeois de Bruxelles, déclare avoir acheté, de *her Ametrike van Rode*, chevalier, une rente, de 10 escalins de vieux gros, sur un bien sis, à Bruxelles, *langhe ridderstrate*, et que cet achat a été fait des deniers du couvent de la Cambre, qui est, en conséquence, propriétaire de cette rente, 1339-40 (n. st.), en février, à Bruxelles : un lion couronné, à la cotice brochante, chargée de trois coquilles. L. : *Sigil' Iohannis dicti Leonis (Cambre)*.

Ce sont bien des coquilles, et non des étoiles (voir T. II, p. 327).

— Jean de Leeu, *acht der gulden van Bruesele*, 1378; *Johannes, filius quondam Michaelis Leonis*, échevin de Bruxelles, 1392 : trois lions couronnés; à la bordure (simple). C. : une tête barbue, enturbannée. L. : *S Iohannis Leonis* (G., c. 17, l. 104; A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— *Domina Maria dicta tsleus, filia quondam domini Iohannis dicti de Leeu, militis, relicta quondam Willemi de Mons et nunc uxor legitima domini Arnoldi de Pede, militis*, et ce dernier transportent, devant les échevins de Bruxelles, au profit de *Willemus dictis Loenijis, alias de Frigido Monte, filius naturalis quondam domini Wilhelmi de Frigido Monte, presbiteri*, entre autres biens, une rente sur une maison dite *thuijs van Coudenberghe*, maison ayant appartenu, autrefois, à *Florencius de Frigido Monte, dictus tserhuijchs*, et sise dans la *Gulden strate*, 1428, le 10 juin (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— *Nycholaus dictus de Leeu, filius quondam domini Iohannis dicti de Leeu, militis, et domicella Maria de Dixmufje (Dixmude), eius uxor legitima*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, un cens à l'église Sainte-Gudule, de cette ville, 1444, le 14 novembre (Etabl. relig., c. 4114, Chartreux, près de Bruxelles, A. G. B.).

— *Mychael de Leeu, ditus de Cantere*, échevin de Bruxelles, 1449 : trois lions couronnés, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais; au lambel brochant. T. : un ange. L. : *S Machiel . . Leeu dei de Cantere* (Ibid., c. 4106).

— *Michael de Leeu, dictus de Cantere*, même qualité, 1486 : trois lions couronnés. C. : une tête et col de

lion couronné, entre un vol. L. : *S Machiel de Leeu* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1).

Leeuw, *Johannes de Leeu*, dictus de Cantere, même qualité, 1493; *Jan de Leeu*, geheeten de Cantere, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1503, le 17 octobre : trois lions (non couronnés), accompagnés en cœur d'une molette. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Jan de Leeu* (G., c. VII, l. 23; Etabl. relig., c. 4106. Chartreux, A. G. B.) (voir **Ham**, **Leus**, **Meer**, **Oreye**, **Pipenpoij**, **Quaderebbe**, **Zwaef**, **Ursel**, **Werve**, **Wittem**; **Berghe**, **Hecke**, **Luu**, Suppl.).

LEEUWE, voir **MIGGHERODE**.

Leeuwergem, *Ghiselbrecht van Leeuwergem*, écuyer, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre son comte et le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre : un lion et un semé de billettes. L. : *S Gilleber de Levreghem* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Enghien**, Suppl.).

Leew, voir **Serjacobs**.

Leffinghe (Josse van) déclare tenir du bourg de Bruges, comme mari de Marguerite, fille de sire Baudouin de Vos, seigneur de Pollaere, un fief, à Oostburg, paroisse de Saint-Eloi, de 13-14 mesures, avec quatre arrière-fiefs, 1430, le 6 octobre : un sautoir, chargé en cœur d'un anneau et accompagné de douze merlettes, rangées en orle. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 8796).

Leybersh, voir **Stein**.

Leyen (*Her Johan von der*), chevalier, ami et caution de Thierry von Oytginbach, 1344 : une escarboucle. L. : *S Joh'is de Leien militis* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

LEIJNS (Liévin van), tuteur de Claire van *Leijns*, fille de Jean, déclare qu'elle tient, de la seigneurie d'Aijshove, appartenant à *Edelen ende weerden heere Joncheere Anthonis van Mastaing*, seigneur d'Aijshove, à Machelen, un fief, dit *tgoet te V(?)jeerdeghe*, à Machelen, avec un bailli, sept échevins, divers droits seigneuriaux et trois hommages, 1502 (n. st.), le 28 mars; oncle et tuteur de ladite Claire, qui fait dénombrement, entre les mains du haut-bailli de Courtrai, d'un fief, à Ousselgem, de 4 mesures, avec rente, bailli et divers droits seigneuriaux, fief relevant dudit seigneur d'Aijshove, 1502 (après Pâques), le 28 mars : un losangé; au chef chargé d'un lion issant. C. : un lion issant, entre une ramure de cerf. L. : *Lieuin van Leyns* (Fiefs, N° 3184, etc.) (voir **Overbeke**, Suppl.).

Lek, voir **Rover**.

Lemssoene, voir **Fleurs**.

Lenaert, voir **Meersman**.

Lenaerts, voir **Meurs**, **Suweels**.

Lende, voir **Linden**, Suppl.

Lennick-Saint-Quentin, voir **Man**, Suppl.

Lenoncourt, voir **Pulligny**.

Lens (*Ph[i]lippes des*), homme féodal du comté de Hainaut et de la cour de Mons, 1608, le 6 août : une bande, accompagnée de trois étoiles, 1 à senestre, 2, rangées en bande, à dextre. L. : *S Philippe deslens* (Mons, *Varia*) (voir **Montmorency**, **Noyelles**, **Rubempré**, **Sainte-Aldegonde**, **Serclaes**).

Lent, voir **Hulhuizen**, Suppl.

Leonrodt, voir **Schenck**.

Lepe (Pierre van der), homme de fief du bourg de Bruges, 1421 (v. st.), le 19 avril : un arbre — stylisé, avec cinq feuilles (de chêne?) — arraché, accosté en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Pieter van de e* (Fiefs, N° 8117).

— (Jean van der) et Arnould, fils de Jean Reijfins, tuteurs d'*Hanneke*, enfant d'Arnould, fils de Jean Criecker[s], lequel pupille tient, du bourg, de Bruges, un fief de 24 mesures, à Eerneghem, 1421 (v. st.), le 19 avril : une croix millée, chargée en cœur d'une aigle brochante. L. : *. n der* (Fiefs, N° 8119).

— (Jacques van der) déclare tenir, dudit bourg, un fief de 10 mesures, à Eerneghem, 1430, le 27 juillet : même écu que ledit Jean. L. : *.* (Fiefs, N° 8122).

— (Jean van der) déclare tenir, dudit bourg, un fief à Bekeghem, au métier de Ghistelles, 1515, le 30 mai : une croix ancrée (!), chargée en cœur d'une aigle brochante. L. : *S Jan vander Lepe* (Fiefs, N° 7669).

Lerse (Jean), échevin de Montabaur, 1335 : une botte, à haute tige. L. : *. . . . his Lerse scabi montab* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

LESCORE, voir **Obert**.

Leudersdorf, voir **Pymont**.

Leuwars, voir **POPPLE**, Suppl.

Lexhy (*Vranke van*), échevin de Saint-Trond, 1437 : de vair au lion. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Vranke va Lexhy scepen Sintred . .* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CCLXIV.

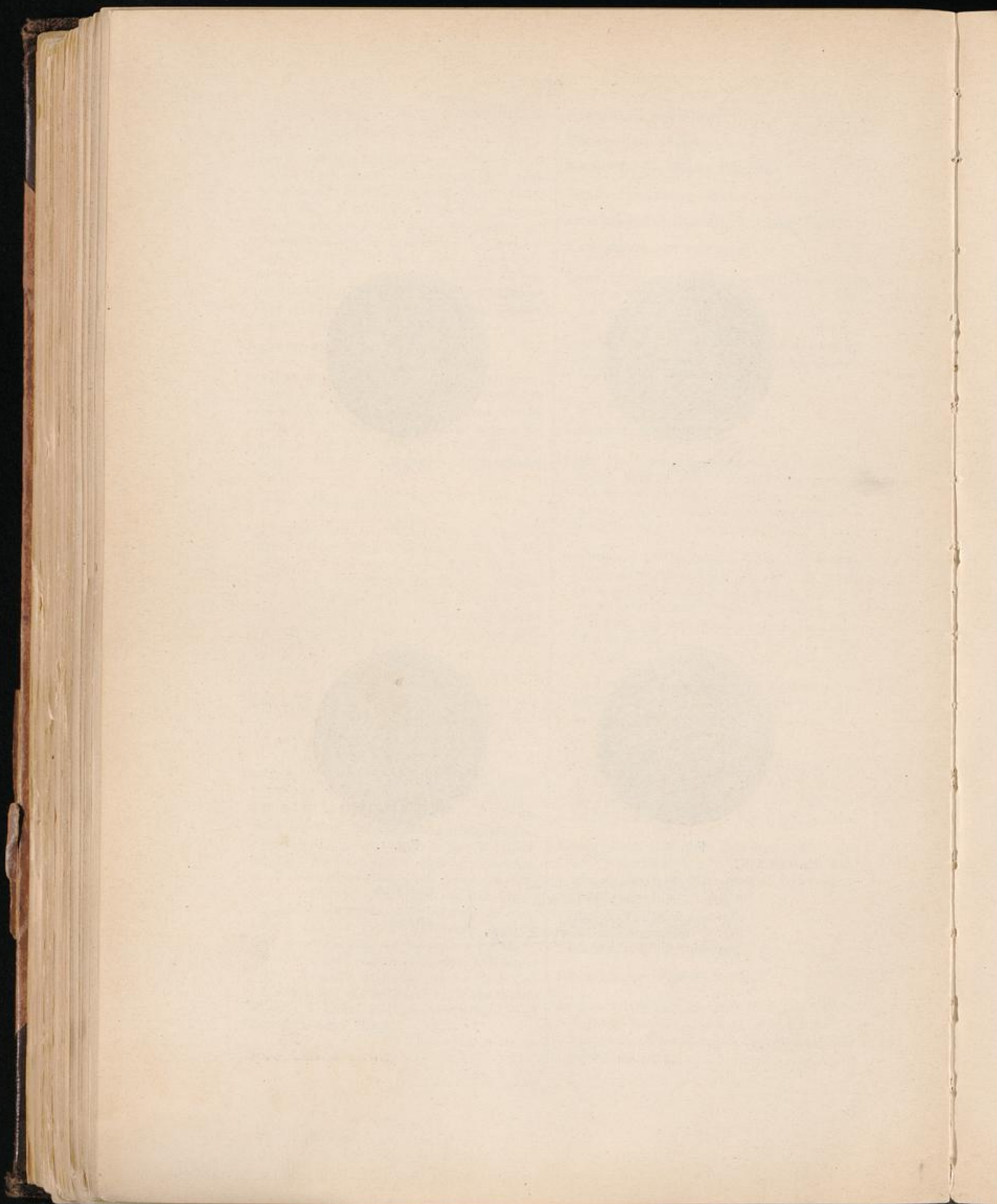
Fig. 1. Philippe de Clerck (1549),

Fig. 2. Adrien Esschericx (1581),

Fig. 3. Adrien Boisot (1587),

Fig. 4. Guillaume van Meerbeeck (1589),

échevins
de
Malines.



Lexhy (*Vrancke van*), même qualité, 1450 : mêmes écu et C. L. : *S Fracois de Lexhy scabi sci Tred'* (Ibid.).

— **Henri van Lexhi**, même qualité, 1493 : même écu et C. L. : *S Henrici de Lexh. scabi sci tredo* (Ibid., c. 10).

— (**Henri van**), échevin de la seigneurie de Mielen, appartenant au couvent de femmes de Mielen (prieure : *Ozille van Tjille*), 1497, 9 ; **Henri van Lechhij**, échevin de Saint-Trond, 1498 ; **Henri van Lechhij**, tenancier de la cour censale de sire Arnould van den Huijs, prévôt de Saint-Trond, sise à Saint-Trond, 1498 : un lion et un semé de « clochettes » de vair. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Hri' de Lexhi scabi Sci Tredoïs* (Ibid., c. 9, 10).

LYAUNE, cité T. II, p. 341, est, d'après le Comte Paul du Chastel, un fief dans le Pas-de-Palais.

Libert (Antoine), échevin de Liège, 1626 : un membre d'aigle, la serre en bas ; au franc-quartier chargé d'une fleur de lis. C. : une fleur de lis. L. : *Antonius Li . . . i . . et scab leod* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Libois, voir **Waid**.

Liebaert, voir **Halewijn**, Suppl.

Liebart, T. II, p. 342 : Supprimer le : (?) après ce nom. D'après le Comte Paul du Chastel, Marguerite Liebart aurait épousé l'avocat Jacques Gombault, seigneur d'Archimont, Velaines-lez-Tournai.

Liebrecht, voir **Serjacops**.

Libottons (*Johans*), un des *tenans heritaubles* de la cour de dame Marie de Haultepenne (voir **Horion**), 1403 : un fretté ; au chef chargé d'un lambel. L. : . . . h ton (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Liedekerke (Etienne van) déclare, à *mer Ghelain van Haelwin* (Halewijn), bailli du pays d'Alost, tenir, du Perron d'Alost, un fief à Nieuwerkerken, sous Alost, de 5-6 bonniers, avec rentes, bailli, etc., fief hérité de *Joncfrouwe Celien van Vaerneuwe, mijre grootrouwen*, 1430, le 18 juin : trois lions. C. : une tête barbe, tortillée. L. : *S Steuin van Laekerke* (Fiefs, N° 5089).

— Etienne van *Liekerke*, seigneur de Heestert et Zulte, déclare tenir, dudit Perron, un fief, de 9 journaux, etc., à Nieuwerkerken, 1514, le 12 novembre : trois lions couronnés, sans brisure perceptible. C. : un buste de more. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Estienne de L[y]ekerke* (Ibid., N° 5094).

— **Mher Guillebert van Liedekerke**, baron de Heule, seigneur de Moorsel, Gracht, Ledeghem, Bissegem, Gullegem, Heestert, Landeghem, Oosthove, Axel,

écoutète héréditaire d'Axel et du métier d'Axel, de Hulst et du métier de Hulst, burgrave de Belle (Bailleul), déclare tenir, de la cour de Waes, un fief de 7 bonniers, à *Barsele* (Basel), par succession de sire Antoine van *Liedekerke*, chevalier, baron de Heule, son père, 1605, le 12 janvier : écu très fruste. C. : un buste de more. S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière, celle de dextre à trois lions (couronnés?), celle de senestre cassée (fort endommagée) (Ibid., N° 6295).

Liedekerke. Ferdinand de *Liedekerke*, baron de Heule, seigneur de Moorsel, Gracht, Gullegem, Bissegem, Ledeghem, Oosthove, en Wervicq, en Comines, de Heestert, Landeghem, Axel, Mouscron, Val, Luigne, Aelbeke, *Ackerne*, vicomte de Bailleul, etc., déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief dit la mairie de Mouscron, consistant en toutes amendes jugées par les eschevins de ladite seigneurie et es exploitz des ventes des terres renteuses, tenues dudit fief de Mouscron, le neufiesme denier, etc., 1607, le 5 mars : trois lions couronnés (très fruste). C. fruste (Ibid., N° 9926).

— **Guilbert de Liedekerke**, baron de Heule, seigneur de Moorsel, Gracht, etc. (comme Ferdinand, en 1607, mais *Aeckere*, au lieu de *Ackerne*), déclare tenir, de l'archiduc d'Autriche, la mairie de Mouscron, xv^e siècle : trois lions couronnés. C. : . . . (un buste . . .). S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière de l'écu (très fruste) (Ibid., N° 9929) (voir **Resseghem**, **Rode**, **Straten**, **Vilain**, **Visscher**, **Wale** ; **Baufremez**, **Kemp[e]**, Suppl.).

Liefkenrode, voir **Udekem**.

Lierre. Gauthier van *Liere* (non cité nommément), maître de Vilvorde, 1389, le 16 juin ; *Walterus de Lyra*, échevin de Vilvorde, 1399 : trois pals ; au franc-quartier chargé d'une triangle abaissée et d'un lion issant de la triangle. L. : *S Walteri dci d. Lira* (Cambre, G., c. 8, l. 32) (voir **Nassau**, **Reussgen**, **Rivieren**, **Sayn**, **Woelmont** ; **Isenburg**, Suppl.).

Liers (*Colart de*), tenant, emprunté par *Giles de layghe* (voir **Aigle**), *cytains de Liege*, à *Colart de Puchey*, 1378 : un lion, l'épaule chargée d'une merlette. L. : *S Colart* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Tramerie**).

Liessem, voir **Rochette**.

Liesveld, voir **Verschuer**.

Lievens (Corneille), échevin de Léau, 1543 : coupé ; au 1^{er}, trois pals ; au 2^d, trois fleurs de lis (entières). L. : *S Cornelis Lieue . . . abi* (Léau, N° 134).

L'inventaire imprimé l'appelle, abusivement : *Lunens*.

Lieventhal. Herman van Lievendale, Ritter, ind Metze van Mirlare (Mirlaer), syne elige vrauwe, déclarent devoir 300 florins à here Arnold van Wachtendünck (Wachtendonk), dem jungen, rittere, 1377, dominica prima post festum beati Remigii confessoris; le mari : un lion, l'épaule chargée de . . . L. : *S dni Ermanni de . . .*; la dame : parti; au 1^{er}, comme le mari; au 2^d, trois fasces. L. : *S Meeze de Mirla*. (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 221).

Liévin, voir Zaman.

LIEWE, voir Neufchâteau.

Ligne, voir Noyelles, Oijenbrugghe, Rouc.

Ligny. Jehans de Liney, sire de Roussy, 1336 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à un burelé et au lion enronné. C. et ornement du chanfrein : . . . ? (cassés). L. : . . . de Lyn . . . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Il est un Luxembourg.

Lichtaert, voir Werve.

Lichtervelde (Rogiere, heere van), chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre son comte et le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand : plain; au chef d'hermine. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien assis et de deux cornes de bœuf. L. : *S Rogeri de Lichte . velde militis* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Wulfaert van), seigneur de Wulvergheem, chevalier, 1502 (voir Halewijn); Wulfart van Lichtervelde, chevalier, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, une rente sur des biens dans les paroisses de Boesinghe, van den Briele, de Saint-Jean et de Zillebeke, 1502, le 12 novembre : de . . . à l'écusson chargé de trois têtes de léopard (Zijpe?); au chef de l'écu d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Welfa . . . de Lichtervelde* (Fiefs, N°s 5630, 5364).

— (Jean van), fils de sire Jean, seigneur de Biaurewaert (et Beurewaert), déclare tenir, de la Salle d'Ypres, un fief à Boesinghe, 1502, le 8 novembre; tient, de la même Salle, un fief à Boesinghe, étant deux hofsteden, dites Vrijland et Waterbeke, même date; tient, de ladite Salle, un fief de 31 1/2 mesures, ligghende ten goede te Biaurewaert, dans les paroisses de Zillebeke et de Saint-Jacques et appartenant à un autre fief, à lui appartenant, avec bailli, divers droits seigneuriaux et arrière-fiefs, 1502, le 8 novembre; comme mari de damoiselle Barbe van Halewijn, il déclare tenir, de ladite Salle, un fief de 25 mesures, à Zonnebeke, 1514, le 19 octobre; Jean van Lichtervelde, fils de sire Jean, remet, à eerbaren ende wijsen Woutere van Lichtervelde, bailli d'Ypres, avec d'un fief à Ypres, relevant de ladite Salle,

même date; Jean van Lichtervelde, seigneur de Beurewaert, fait dénombrement du fief à Zillebeke, etc., avec 6 arrière-fiefs, dont deux sont « obscurcis » (verdonckert), même date : plain; au chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Ian van Lichtervelde* (Fiefs, N°s 5362, 5361, 6033, 6110, 5637, 6043).

Lichtervelde (Isabelle van), dame de Staden, déclare tenir, de ladite Salle, une rente sur des biens à Roozebeke, 1514, le 12 octobre : même écu. T. : un ange. L. : *S Ysab . . le de Lichterveld* (Fiefs, N° 5920).

— (Colaert van) remet à Eerbaren ende wijsen Pieter van den Houtte, bailli de la Salle d'Ypres, avec d'un fief hérité de damoiseau Jean van Lichtervelde, son père, fief ayant 101 mesures, sises dans les paroisses de Boesinghe et de Saint-Jean, in twee hofsteden, appelées Vrijlandt et Waterbeke, 1547, le 12 mai; déclare tenir en fief, de ladite Salle, comme héritier de son dit père, la seigneurie dite ten Velnare, sise à Staden et à Hooghlede, avec une vierscharre de sept échevins et une cour féodale d'où meurent 24 arrière-fiefs, même date : écu cassé; on voit le haut d'un chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : . . . olaert van Lichtervelde . . . (Fiefs, N° 5972, etc.).

— (Ferdinandus van), schiltknappe, heere van Vellenaere, etc., déclare tenir, de ladite Salle, la seigneurie de Vellenaere, sous Staden et Hooghlede, avec rentes, bailli, amman, 7 échevins, divers droits seigneuriaux, etc., 1580, le 1^{er} mars : plain; au chef d'hermine. C. : un cygne essorant, issant, le vol d'hermine (Fiefs, N° 5977).

Consulter, sur cette famille : Fiefs, N° 6069.

— (Jean van), fils de sire Ferdinand, seigneur de Velnare, Beurewaert, Croix, etc., tient, de ladite Salle, comme héritier de son dit père, le fief à Zillebeke, etc., avec 6 arrière-fiefs, tenus par sire François, seigneur de Recourt, Corneille de Kien, et dont 2 sont « obscurcis », 1618, le 30 avril : plain; au chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. S. : deux cerfs (Fiefs, N° 6079).

— (Pierre van), fils de sire Ferdinand, seigneur de Velnare, Beurewaert, Croix, etc., remet à Edele ende weerde heer Mher Adolph des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, Gheluwe, etc., bailli, de la châtellenie d'Ypres, avec des hofsteden dites Vrijlandt et Waterbeke, cette dernière aboutissant au fief de damoiseau Adrien van den Kethulle, 1618, le 30 avril; tient, de ladite Salle, un fief de 21 1/2 mesures à Zillebeke et à Saint-Jacques, par succession de feu damoiseau Jean van Lichtervelde, seigneur de Beurewaert, Velnare, etc., son frère, avec bailli, arrière-fiefs, etc., 1622, le 30 juin : plain; au chef d'hermine. Cq. couronné. C. : un

cygne essorant, issant. S. : deux cerfs. L. : . . . ie-
..... *Licht* (Fiefs, Nos 5425, 6081) (voir
Vleeschouwere, Wijts, Witte).

Licques, voir **Noyelles, Zuïlen; Berlaere, Haverskerque, Heule, Kerchove, Ket-hulle, Luxembourg, Noyelles**, Suppl.

Lille (*Jehans, castelains de*) et de *Pieronne* (Péronne), déclare avoir donné en fief, devant ses hommes, à *Alart Bourac de Bondues, men sergant* : le chuce des rentes que jou avoie en le tiere *Watier de Wartembecke, chevalier, ou tenement con apiele le Gaure et ou tenement Robiert de Vreleinghehem* (Frelinghien) *con apiele as kesnes et au mortier, cest a dire les lois de ceaus ki ne paieroient leur rente a jour et des fourfais que eskevin des lius devant dis jugent tres chi a scissante sol^m et desous scissante sol^m*, 1261, en juillet : plain; au chef plain. L. : *S Jehan . . . le . . . de Lille* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

— (Sœur Catherine de), abbesse de Marienrode, près de Rothem, écrit une lettre, au sujet d'une novice, 1778 : d'argent à trois clefs; au chef d'azur chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu, en losange, posé sur une crosse. Au-dessus, la devise : *Lucide et fortiter* (Office fiscal de Brabant, reg. 349, A. G. B.) (voir **Noyelles**).

Lillers, voir **Mendoza, Tramerie**.

Limburg *Dominus Henricus, dux de Lymbr, et frater suus, dominus Walramus*, 1227 : le duc : type équestre; sur le bouclier, tenu derrière le dos du cavalier : un lion (simple et non couronné). L. : . . . *Henric dux de . . . [co]. es de Monte*. Contre-scel : un écu fascé-brelessé et contre-brelessé (de six pièces) (**Berg** ?). L. : ✠ *Secrete sigilli* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 23).

Voir, au sujet des armes du contre-scel, FAHNE, *Die Herren und Freiherren v. Högel*, etc., T. I, p. 10.

— *Walramus*, ci-dessus, 1227 : type équestre; le bouclier à un lion (simple et non couronné), au lambel brochant. L. : *Sigillum domini Walera . . . mbor* . . Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Clavis sigill. Waleranni* (Ibid.).

Les casques des deux personnages ont été ornés de cimiers, qui sont cassés; on n'en voit plus que le bas d'une tige verticale.

— *Theodericus et Everhardus, comites de Limb, cèdent à l'abbesse et au couvent de Vrekenhorst : Mettam, filiam Arnoldi, militis dicti Kalf, nostram ministerialem*, et reçoivent, en échange : *Alheydim, sororem Mette predictae*, 1286, *seria tertia post inventionem sancte crucis* : un des deux frères (lequel ?) porte, dans le champ de son sceau, un écu à la rose (double). L. cassée (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Lummen, Mark, Nes-**

selrode, Quaderebbe, Woelmont; Brabant, Luxembourg, Suppl.).

Limelette, voir **Bois**, Suppl.

Limminghen. *Godefridus ex Lyeminghen*, échevin de Louvain, 1392 : trois pals; au chef plain. L. : ✠ *S' Godefrid ex Lyeminghen scabi lov (Cambre)* (voir **Oliviers, Waersegger**).

Limpens, voir **Sanchez**.

Lindén (Henri van der), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1, 7, 8 : un sautoir écoté, mouvant. L. : ✠ *S' Heinrici van der Lynden scabi agu* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 183, 187, 190).

— (Gisbert van der), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1439 (n. st.), 1467 (n. st.), 8, 71 : une marque de marchand, mouvant d'une anille, posée en pointe. S. : un aigle. L. : *S' Ghisbrecht va der Linden* (Etabl. relig., c. 4106, Chartreux, près de Bruxelles, A. G. B.).

— (Jean van der), bailli, procureur et receveur de sire Louis van den Echoute, chevalier, seigneur de *Hoolbeke* (Hollebeke), 1480, le 1^{er} mai : un arbre (tilleul). S. senestre : un griffon. L. : *S Jan van der Linden* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— *Josse van der Lende*, fils de Salomon, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin, le fief dit *den Gheland*, de 36 *hondert*, derrière l'église de Menin, avec rentes, bailli (qui emprunte des échevins de Menin), amman, divers droits seigneuriaux, 1514, le 13 juillet; tient, de la même cour, le fief dit *de Couttere*, derrière Menin (*bachten Menene*), fief comprenant 12-13 bonniers, en trois parcelles, même date; tient encore, de ladite cour, le fief dit *Wijtincx*, de 5 bonniers, à Menin, 1514, le 4 août : un arbre terrassé, le fût accosté de six mouchetures d'hermine, trois (2, 1) de chaque côté. C. cassé. L. : . . . *der Lende* (Fiefs, Nos 10061-63).

— *Pieter, filius Stevins van der Lende*, mari de Cornélie, fille de Pierre Soyer[s], tient, du bourg de Bruges, un fief à *Sijssceele*, 1515, le 26 mai : un arbre arraché, accosté de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Pieter f Stevins* (!) (Ibid., N° 9045).

— (Jean van der), alleutier, scelle un acte de Jean Olemaert, 1528 (n. st.) : trois merlettes, accompagnées en cœur de . . . (un losange ?). L. : . *Jan van d . . Linden* (M. Paul Hankar, à Bruxelles) (voir **Woelmont; Melsbroeck**, Suppl.).

Lindgasse. *Gerardus de Lintgassin*, échevin de Cologne, 1323 : deux fascés, la 1^{re} de quatre losanges, la 2^{de} de trois. L. : . . . *Gerard* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11).

Linzenich. *Aellart van Lintzenich*, échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1471 : une triangle, accompagnée de trois (2, 1) flanchis. L. : *S Aellart van Lintzenich* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid).

— *Johan van Lentzenich*, même qualité, 1480 : même écu. L. : *S Johan van Lintzenich* (Ibid., N° 226).

Linthout, voir **Serjacops**.

Lion (Maitre Joseph-Marie), licencié en droit, échevin de Bruxelles, 1756 : d'azur au lion. C. : un membre de lion, la griffe en haut. L'écu dans un cartouche. L. : *Sigill Iosephi Mariae Lio scab brux* (G., c. 18).

Loe, voir **Cru[ij]p[e]lant[s]**, Suppl.

Loë. *Johan van den Loe*, oncle de *Gadeken van Strunckede*, scelle des actes de celui-ci, 1449. *op den guedesdach sent sixters*, et 1450, *des neisten dynsdaig na den heyliken Paischdaige* : une cornière. L. : *Sigillū Johā va den Loe* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 134).

Il résulte du premier de ces deux actes que le neveu ne possède pas encore de sceau, alors.

Loeff (Barthélemy), échevin de Bois-le-Duc, 1567 : une bande brelessée et contre-brelessée. L. : * *S Bartholomei Loeff scabi i Buscodu* (Bruxelles).

LOEGEN, voir **Steenweg**.

Loenijis (*Henricus dictus*), échevin de Bruxelles 1473 (n. st.), 79 : trois châteaux (et non tours), ou portes crénelées ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une hure et col de sanglier, entre deux coutres adossés, le tout entouré d'un bourrelet. L. : *S Henric Lvenijis* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4114, 4101, A. G. B.) (voir **Leeuw**, **Loonis**, Suppl.).

Les coutres sont à l'état normal. Rectifier, en conséquence, la description de ce sceau, T. II, p. 379. Voir J.-TH. DE RAADT, *Le Mobilier et la Bibliothèque d'un riche Ecclesiastique au XV^e siècle. Inventaire de la Maison mortuaire de Walter Leonii (Loenijis), chanoine de Sainte-Gudule, Bruxelles* (Bruxelles, Vromant, 1896).

On y trouve une généalogie de cette famille.

Lohmar, voir **VRANKENHOVEN**.

Lokhorst. *Heinrick (Heinderick) Lockorst* (sans particule), homme de fief de Jacques Muers, seigneur en Gaesbeek (voir celui-ci), 1445 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile. S. senestre : un griffon. L. : *[Henri] van Lochorst* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Locquenghien, voir **Ophem**, **Spinola** ; **Bruxelles**, **Melsbroeck**, Suppl.

LOCRON, **LOCQUERON**, cité, T. II, p. 373, fief situé, d'après le Comte Paul du Chastel, à Châ-

teau-l'Abbaye, et relevant de la baronnie de Mortagne.

Lombeek. *Johannes, miles, dominus de Lombeke*, fait savoir que lui et son socer, *Leonius de Buscho*, ont perçu injustement, pendant quelque temps, la nouvelle dime de quelques terres *in parochia de Tornepia* (Tourneppe), et qu'elle appartient au couvent de la Cambre, sauf la dime de certains deux bonniers de terre arable, 1299, *sabbato post inventionem sancte Crucis* : un lion couronné, contourné ; au bâton en barre brochant. L. : * *S dni Iohis de Lobeke* (Cambre).

Longchamps. *Henricus de Longchamp*, échevin de Bruxelles, 1438, 9 : un lion et un bâton brochant, chargé de deux . . . Cq. couronné. C. une tête et col de lion entre un vol. S. : deux lions. L. : *S Henri de Lonchamps* (Cambre, Etabl. relig., Chartreux près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.).

— (*Fastreit de*), échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1528, 32, 6 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande ; aux 2^e et 3^e, deux fascies. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Fastrei de Lonchan* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— *Waut[h]ier de Longchamp[s]*, même qualité, 1528, 9, 31, 6, 45 : deux fascies, au lambel brochant. L. : *S Watir de Locamp* (Ibid.).

— (*Druant de*), maire de ladite cour, 1529 : même écu que *Waut[h]ier* (Ibid.) (voir **Parmentier**, **Wera**).

Longespeije (Gilles), mari de *Lijsbette Scortten* (de Corte), fille de François, laquelle tient, de la Salle d'Ypres, une rente sur des terres à Boesinghe, etc., 1514, le . . . (déchiré) novembre : un oiseau, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant (Fiefs, N° 5375).

L[h]on[n]eux, voir **Lor**.

Loode, voir **Vos**.

Loon, voir **Onderwater**.

Loonis (Sohier), homme de fief du *hooghen, moghende, eijdelen ende werden heere minen heere van Comene*, dans sa seigneurie de Comines, 1419 (n. st.), le 16 mars : trois cors de chasse. L. : *S Sohi . . . nis* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines) (voir **Loenijis**, Suppl.).

Loorde, voir **Vos**.

Looz, voir **Maeseijck** ; **Feltz**, **Keppel**, Suppl.

Lopez Gallo, voir **Gourcy**, Suppl.

Lor (*Ghizelins*), échevin de Bergues-Saint-Winoc (voir **Hondeghem**), 1315 : une aigle. L. : . . . *G . . . e . li . . . or* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Loreghem, voir **Evelbarn**, Suppl.

Lorge, voir **Tellier**, Suppl.

Loze, voir **Schat**, **Wassart**.

Lösnich, voir **Eltz**, Suppl.

Losschaert, voir **Berghe**, **Halewijn**, Suppl.

Lotin (Gérard), échevin de Jean van Reninghe (il s'agit de biens à Reninghe), 1346, *sondaghes na der purificacie van onser vrouwen in de maent van sporkle* (v. st.) : une étoile. L. : ✠ S' Gherart Lotin (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Louchier, voir **Wouters**.

Lours (Pierre) (Loers), haut-bailli de Courtrai, 1302 : trois ours passants. C. : un ours passant entre un vol. L. : S' Pieter Lours (Fiefs, Nos 9563, 9566) (voir **WOESTINE** ; **Massemen**, Suppl.).

Louvain, *Maria, domina de Gasbeke* (Gaesbeek), et *Henricus de Lovanio, eius natus*, donnent un acte en faveur de l'abbaye de la Cambre, 1238, *mense martio* (v. st.) (le sceau du fils est tombé) ; la dame : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, sans armoiries. L. : ✠ S' Marie [domine] Contre-scel : écu au lion. L. : ✠ *Clavis sigilli (Cambre)*.

— *Arnoldus de Lovanio, dominus terre de Breda*, 1276 (voir **Stollart**) : type équestre ; le bouclier et la housse au lion et au lambel à quatre pendants, brochant. C. : un écran, ou éventail. L. : ✠ S' *Arnoldi de Lovanio domini de Breda*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ S' *secreti* (Arch. communales à Anvers, layette des Privilèges, C., d. 29) (voir **Vos** ; **Beersel**, **Mouscron**, Suppl.).

Sur le bouclier et la housse du grand sceau, on ne voit pas le nombre des pendants.

Louwet (*Aerdt*), *schepen der vrijen baenderijen Heere* (Heers), 1619, 23 : un oiseau, au bec légèrement crochu, volant, en chef à dextre, et une terrasse gazonnée, ondulée. L. : ✠ *Arnoldus Lavdae* (!) (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

LOVENBERCH (Pierre van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1398 : un bouc, chargé d'un écusson au maillet penché (gravé en creux). L. : S' *Peter van Lofeberch* (et non : *Loneberch*, T. II, 391) (Chartes des ducs de Brabant, No 3982).

Lovendeghem, voir **Triest**.

Lovenere, voir **Beelaerts**, Suppl.

Loverich, *Dominus Johannes de Loverke, miles*, scelle un acte de *Johannes de Schonouwe* (Schönau)

(voir **Schoonvorst**), 1324 : trois pals, à la fasce brochante. L. : ✠ S' *Johis Ghelleke[r...]* (sans particule) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 137) (voir **Geilenkirchen**).

Loverich est une commune de la régence d'Aix-la-Chapelle, canton de Geilenkirchen.

Lu (*Andries die*), échevin de Bois-le-Duc, 1440 (v. st.), le 7 avril : trois fers de moulin ; écusson en cœur au chevron. L. : *Andree de Lu scabini in Buscoducis* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— (*Dirck die*), homme de fief du Brabant, scelle un acte donné par les échevins de Bois-le-Duc, 1440 (v. st.), le 7 avril (voir **Vladeracken**) : trois fers de moulin ; écusson fruste (à la fasce ... ?). L'écu posé sur une aigle (éployée ? le haut est cassé). L. : *die L.* (Ibid.).

Ludovici, voir **Orley**.

Lueniis, voir **Loenijis**, Suppl.

Lugghevoorde, *Lodewijc van Lucghevorde* déclare tenir, du bourg de Bruges, la rente dite *de rente van der Ruughe*, sur un fief à Heijst et à Knocke, 1430, le 23 juillet : trois maillets (droits) (Fiefs, No 8218) (voir **Stavele**).

Luijcx, voir **Sanders**.

Luyr (Michel), échevin de Burtscheid, 1464 : une marque de marchand (voir la reproduction du sceau). L. : *Sigille Mechyl Lvir* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 226).

Luc (*Willem de*), échevin et cuerer du métier de Bergues-Saint-Winoc, 1342, *smandaghes nar grote vasten avond* : de ... à l'écusson à la bande ; l'écu chargé d'une bordure engrêlée et d'un lambel, brochant sur l'écusson. L. : ... *illem d....* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Luchem, voir **LUGENE**.

Lummen, *Joorijs van Lummene, alias van Marke* (Marcke), *filius mer Franschois, heere van Marke in zijnen tijt*, remet au haut-bailli de Courtrai dénombrement d'un fief mouvant de *mijnen edelen ende weerdighen heere mijn heere van der Gracht*, par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie de *ten Haerde*, sise, elle, à Bavichove, 1302 (v. st.), le 13 avril ; *Joris van Lummene, alias van Maercke, filius mer Franscois, ruddere, heere van Maerke in zijnen tijt*, remet, au même, aveu d'un fief, mouvant de *edelen ende moghenden heere mijn heere van der Vere* (Vere), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *Ho...srode* (Hemsrode), sise à Anseghem, ledit fief ayant nom *tgoet Triest*, situé à *Wielbeke* (Wielsbeke) et comprenant 22 bonniers,

ène behuude stede, une rente, une dime à *Molenbeke* (Meulebeke), un bailli, lieutenant, sept échevins, meissier, etc., 1502, le 20 avril (après Pâques) : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : deux jambes armées, éperonnées, les pieds en haut. L. : *S Joeri . . van Marke* (Fiefs, N° 2173) (voir **Mark**; **Marcke**, Suppl.).

LUNENBORCH. voir **Zickele[n]**, **TISNAKE**.

Luz, voir **Neufchâteau**.

Luttre, voir **Spiroel**.

Luu (Antoine de) déclare tenir, de *edele ende moghende vrouwe van den Gruithuijse*, par l'intermédiaire de la seigneurie de Lettenhove, à *Zeveghem* (Sweveghem), une rente, avec un bailli (qui emprunte ses échevins à la suzeraine) et divers droits seigneuriaux (*tol*, *vont*, *boete*, . . . *bastaerde goet*, etc.), 1502, le 15 avril (après Pâques); tient, de *minen here den grave van Stampes* et de sa femme, par l'intermédiaire de leur cour d'*Aene*, un fief à *Sweveghem*, avec rente, bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux, même date; tient, de Gérard van *Azpoele* (Axpoel), par l'intermédiaire de la seigneurie d'*Azpoele*, *goet te Medele*, à *Sweveghem*, comprenant 14 bonniers, rente, bailli, trois échevins, les quatre autres devant être empruntés à *Willem Moeskeroens*, de son fief et seigneurie relevant dudit fief de *te Medele*, et divers droits, même date; tient, de damoiselle *Jehanne van Vlaendern* (Flandre), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *Moschere ambacht* (métier de Mouscron) : *theerscap te Loezere*, à *Sweveghem*, comprenant une rente, bailli, sept échevins et divers droits, même date; tient, de damoiseau Adrien van *Rokeghem* (Rokegem), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *ter Sc[h]elden*, un fief à *Elseghem*, *aen den brouc te castre*, fief consistant en une rente, bailli (qui emprunte ses échevins audit suzerain) et divers droits (*dootcoop*, *marcghelt*, *wandelecoop*, *tol*, *vont*, *boete* . . . , *bastaert goet ende confiscatie goet*), même date : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis; à la bordure (simple). C. : le lion de l'écu, issant d'une cuve. S. : deux lions. L. : *S Anthonis de Luu* (Fiefs, Nos 2210-13, 1616).

— (Adrien de), comme mari de damoiselle Catherine van *Menostey* (Monestay?), déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 113 mesures, dit *Rietsilde*, s'étendant dans divers métiers : à *Straten*, paroisse de *Varssenaere* (aboutissants : *Colart Daulx*, la veuve de Guillaume van *Messen* — *Messines* — les hoirs de Pierre *Metteneije*, feu sire Jacques van *Dudzele* — *Dudzele* —, chevalier, maître Guillaume

Dommessant, ou son hoir, etc.), à *Clemskerke* (aboutissants : Jean de *Vleeshouwere*, etc.) et à *Visseghem*, 1515, le 12 juin : écartelé, ou parti (la moitié dextre de l'écu est cassée); la moitié senestre de l'écu montre un coupé; au 1^{er}, coupé; *a*, trois pals; *b*, plain; au 2^d, un lion. C. : un lion issant d'une cuve. L. : *S Adriaē . . Luu* (Fiefs, N° 8903).

Luu (Antoine de), fils de sire Antoine, déclare, comme tuteur de *Edele ende weerde Joncrr. Catherine van Monestay*, veuve de damoiseau Ferry van Lannoy, seigneur de Fresnoy, qu'elle tient, du Vieux-Bourg, à Gand, une rente sur le tonlieu de Hulst, 1541, le 1^{er} juin : très cassé et fruste; on voit un lion (sans bordure). C. : un . . . (cassé) issant d'une cuve. S. : deux griffons (Ibid., N° 3017) (voir **Leeuw**; **Berghe**, Suppl.).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article sur Antoine de Luu, T. II, p. 329.
Dans une généalogie imprimée de Lannoy la femme de Ferry est appelée : Catherine de Monestay.

LUWE, voir **Schinnen**.

Luxembourg (Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de), de Lothier, Brabant et Limbourg, 1355 : parti; A, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Bohême**); aux 2^e et 3^e, burelé, au lion couronné, à la queue fourchée, brochant (**Luxembourg**); B, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion (**Brabant**); aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Limbourg**). Au-dessous de l'écu, émerge un petit ange. L. extérieure : *✠ S' Wenceslay dei gra Luccemburg' Lothr Brabancie ac Lymburgie dncis*. L. intérieure : *✠ et Iohanne ei'dem g'ra Luccemb' Lothr Braban ac Lymburg' dncisse* (Charles des ducs de Brabant).

— Jan van *Luussembuerch*, grave van *Ligny* (Ligny) *ende van Guise* (Guise), *heere van Beurevoir*, déclare que sa femme *Johane van Bethune*, tient, du bourg de Bruges, une rente de 175 livres, éclipse du tonlieu du marché aux poissons, 1439, le 26 avril (v. st.) : un lion couronné, à la queue fourchée; au lambel brochant. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 7782).

— (Charles van), mari de damoiselle Anne van *Lichtervelde*, fille de sire *Wulfaert*, chevalier, qui tient, de la Salle d'Ypres, une rente sur des terres à *Boesinghe*, etc., 1515, le . . (déchiré) septembre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion et un bâton brochant en barre; aux 2^e et 3^e, d'hermine au croissant, surmonté d'un lambel. C. : un dragon issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : *S Charles de Lxemb tr e* (Fiefs, N° 5378) (voir **Dringham**, **Hainaut**, **Louvain**, **Montmorency**, **Noyelles**, **Saint-Pol**, **Urbaen**, **Velde**; **Beveren**, **Ligny**, **Metteneije**, Suppl.).